

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 décembre 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES  
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 277

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 5**

Après les mots : « potentiel écologique », supprimer la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 9 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces mesures précises n'ont pas à figurer dans un texte de loi. D'autant qu'elles peuvent être contre-indiquées pour la qualité écologique des masses d'eau. Elles sont souvent d'ailleurs mal pratiquées, mutilant gravement et inutilement les rivières.